

Communiqué

Le 15 décembre 1994

N° 249

LE CANADA EST PRÊT À SE JOINDRE À L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE LE 1^{er} JANVIER 1995

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, s'est réjoui aujourd'hui que le projet de loi C-57, *Loi portant mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce*, ait reçu la sanction royale. « Le Canada est maintenant prêt à participer pleinement et énergiquement à la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC), lorsque la loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1995 », a déclaré M. MacLaren.

« Le Canada est fier d'avoir proposé la création de l'OMC dans le cadre de l'Uruguay Round, a dit M. MacLaren. Cette organisation constituera une solide base pour l'expansion du commerce et de l'investissement, en stimulant la croissance et l'emploi au Canada et partout dans le monde. »

M. MacLaren a souligné qu'il fallait continuer sur la lancée de l'Uruguay Round. Les négociations inachevées dans les domaines des services financiers, des télécommunications de base, des services maritimes et de l'admission temporaire de personnel devraient aboutir d'ici 18 mois, ce qui laisse présager des débouchés très intéressants pour le Canada. « Nous avons également toute une série de " nouveaux " dossiers à traiter touchant, entre autres, le commerce et l'environnement, la politique relative à la concurrence et l'investissement », a mentionné M. MacLaren.

Le Ministre a indiqué que le Canada poursuivra ses efforts en vue de libéraliser davantage le commerce multilatéral, régional et bilatéral en s'appuyant sur le GATT et l'OMC. « Ces derniers mois, nous nous sommes rendu compte du profond désir de libérer encore plus les échanges, qui se manifestait au sein du continent américain et parmi les nations du Pacifique. À titre de membre de la Quadrilatérale (aux côtés du Japon, de l'UE et des États-Unis), du G-7 et d'autres groupements régionaux, le Canada se trouve dans une situation privilégiée pour promouvoir les objectifs de l'OMC visant une libéralisation et une

